



MODALITÉS DE L'EXAMEN D'ENTRÉE A LA CINEFABRIQUE

SESSION 2019

I-Cadre général

La CinéFabrique est une École Nationale Supérieure de Cinéma et de Multimédia qui offre sur 3 années une formation initiale gratuite et diplômante. Implantée en Région Auvergne-Rhône-Alpes elle est accessible par un examen national.

La CinéFabrique accueille chaque année une trentaine d'élèves, répartis en 5 parcours :

- parcours Scénario
- parcours Production
- parcours Image
- parcours Son
- parcours Montage

II-Inscription à l'examen d'entrée 2019

Conditions d'inscription

L'examen d'entrée est ouvert à tous les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans à 25 ans (c'est-à-dire être né entre 1993 et 2001 inclus).
- Être Français ou ressortissant de l'espace économique européen, ou à défaut bénéficier d'un titre de séjour en cours de validité (les renseignements administratifs seront exigés pour valider l'inscription).
- Aucun niveau d'études n'est requis à l'entrée de la CinéFabrique. Cependant, la sélection des candidats qui n'auraient pas leur baccalauréat à la rentrée de septembre 2019 sera soumise à la validation du conseil pédagogique qui statuera dès la fin des épreuves sur les capacités et la motivation des élèves à suivre la formation.

Pour participer aux épreuves sélectives de l'examen d'entrée, les candidats doivent s'inscrire en ligne.

Les étapes d'inscription

Étape 1 : Création d'un compte candidat en ligne

A partir du lundi 4 mars 2019 à midi et jusqu'au vendredi 12 avril 2019 à midi, les candidats créent un compte candidat depuis le site Internet de la CinéFabrique.

Les candidats reçoivent automatiquement un mail, avec un lien de validation de la création de leur compte.

Étape 2 : Inscription en ligne à l'examen d'entrée 2019

Le candidat se rend ensuite sur son espace et s'inscrit à l'examen d'entrée 2019 en suivant les consignes.

L'inscription est ouverte entre le lundi 4 mars 2019 - 12h00 et le vendredi 12 avril 2019 - 12h00. **Au-delà de cette date aucune inscription ne sera prise en compte.**

Étape 3 : Envoi par voie postale du formulaire et des pièces demandées pour valider l'inscription en ligne :

- **Pour les candidats boursiers** en 2019/2020 ou en attente de notification :
 - Cocher la case « boursier » sur le formulaire signé et daté
 - Joindre une copie de votre Carte d'Identité (ou un titre de séjour en cours de validité le cas échéant)
 - Joindre votre justificatif de bourse (Notification)
 - N.B : Si vous n'avez pas encore reçu de justificatif, joindre la copie de la simulation faite sur le site du CROUS (capture d'écran) avec le revenu fiscal de référence
 - Joindre un chèque de 65€ à l'ordre de la CinéFabrique, avec au dos nom/prénom/n° candidat.

Attention à bien joindre toutes les pièces demandées !

- **Pour les candidats non boursiers** en 2019/2020 :
 - Joindre le formulaire daté et signé
 - Joindre une copie de votre Carte d'Identité (ou un titre de séjour en cours de validité le cas échéant)
 - Joindre un chèque de 130€ à l'ordre de la CinéFabrique, avec au dos nom/prénom/n° candidat.

Attention à bien joindre toutes les pièces demandées !

- L'ensemble du dossier doit être envoyé en recommandé avec accusé de réception impérativement, **au plus tard le 12 avril 2019 inclus (cachet de la poste faisant foi)** à l'adresse suivante :

CinéFabrique
Examen d'entrée 2019
5 rue Communieu
69009 Lyon

Aucun dépôt de dossier directement dans la boîte aux lettres de la CinéFabrique ne sera accepté.

Étape 4 : Validation de l'inscription par l'administration

L'inscription ne sera validée et l'accès aux épreuves activé qu'à réception du dossier d'inscription complet. Le candidat recevra par courriel la validation de son inscription définitive si le dossier envoyé est complet.

En l'absence de réponse 10 jours après l'envoi de votre dossier, merci de contacter la CinéFabrique.

L'accès à l'examen en ligne se fera depuis le compte candidat à partir de la date d'ouverture du 1^{er} tour le vendredi 26 avril 2019 à midi.

Statut étudiant et demande de Bourse

La convention avec l'université Lumière Lyon 2 permet à tous les élèves de bénéficier du statut étudiant. Ce statut offre la possibilité aux élèves d'obtenir les bourses et logements du CROUS sur critères sociaux. Les demandes de bourses doivent être effectuées sur le site du CROUS de Lyon entre janvier et mai, sans attendre le résultat de l'examen d'entrée. Au moment de la demande, les informations à saisir sont :

Académie : Lyon; Coursus : Autres diplômes; Année : Xème année; Etablissement : Lyon 2 UFR Lettres Sc. Langage Art.

L'établissement de référence est celui de l'université Lumière Lyon 2, UFR Lettres Sciences Langage, Art (LESLA), Département « Arts de la Scène, de l'Image et de l'Écran », « Autre diplôme (DU) ». Le DU est «Pratique et technique du cinéma et du multimédia».

La procédure Parcoursup ne s'applique pas à la CinéFabrique.

III- Déroulement des épreuves

L'examen d'entrée se déroule en 3 tours.

Premier tour : admissibilité

-Les épreuves du premier tour seront dévoilées le vendredi 26 avril à midi sur le site de l'examen d'entrée de la CinéFabrique, et par mail aux candidats dont l'inscription aura été validée par l'administration.

Elles seront clôturées le vendredi 17 mai à midi.

Entre le 26 avril et le 17 mai, les candidats sont invités à mettre en ligne les documents suivants à des dates déterminées qui seront communiquées le 26 avril 2019 :

- un **portfolio** (projets acceptés : photos, dessin, scénario, BD, vidéo, son...) à uploader entre le 26 avril et le 3 mai
- un **Cv et une lettre de motivation** à uploader entre le 26 avril et le 10 mai
- un **exercice audiovisuel** dont la thématique sera annoncée le 26 avril 2019, à uploader entre le 26 avril et le 17 mai (thème 2015 « Autoportrait », thème 2016 « Ma rue », thème 2017 « Ma cousine », thème 2018 « Sur tes lèvres »).

Deux rendez-vous sont également à prévoir au cours desquels le candidat devra impérativement se connecter pour réaliser les épreuves sur internet dans un temps limité :

- Le **samedi 4 mai 2019 de 9h30 à 12h30** pour le questionnaire général
- Le **samedi 11 mai 2019 de 9h30 à 12h30** pour le questionnaire technique lié à la spécialité choisie par le candidat.

- Les épreuves du premier tour se déroulent entièrement en ligne. Elles nécessitent **une bonne connexion internet** ainsi qu'un navigateur récent (utilisez de préférence firefox, google chrome ou safari en vérifiant bien vos mises à jour). Le candidat est précisément guidé tout au long de l'épreuve.

- Aucune information concernant le contenu des épreuves ne sera communiquée par mail ou téléphone. La CinéFabrique ne propose pas d'annales.

Les résultats du 1er tour seront communiqués le mercredi 12 juin à 17h sur le site Internet de la CinéFabrique. Les candidats sélectionnés seront également informés par mail de leur date de passage pour le 2ème tour (à la CinéFabrique à Lyon).

Deuxième tour : sélection

- Les épreuves du deuxième tour s'échelonnent durant 2 semaines du lundi 24 juin au samedi 29 juin inclus et du lundi 1 juillet au samedi 6 juillet inclus.
- Chaque candidat retenu à l'issue du premier tour sera convoqué 2 jours d'affilée.
- Il se déroulera exclusivement à Lyon à la CinéFabrique.

Les épreuves du deuxième tour :

Une journée de workshop sous forme de petit tournage

Une journée de travail lié à la spécialité choisie (Image, Montage, Scénario, Son ou Production) avec un intervenant professionnel. Aucune compétence technique n'est

demandée au candidat. Les candidats n'ont pas besoin d'emmener leur matériel (appareil photo...)

- Le candidat recevra sa convocation par mail.

- Une restauration sur place, payante, sera organisée durant le temps des épreuves, un mail d'inscription à la cantine vous sera envoyé en même temps que la convocation.

Les résultats du deuxième tour seront communiqués le samedi 6 juillet 2019 à la suite des délibérations sur le site Internet de la CinéFabrique

Troisième tour : rencontre avec le Jury

- Les candidats retenus seront convoqués pour une rencontre de 20 minutes avec le Jury à Lyon les 9, 10 ou 11 juillet (date et horaire communiqués le lundi 8 juillet 2019).

Résultats définitifs

La liste définitive des candidats admis à la CinéFabrique sera communiquée le 15 juillet à midi sur le site Internet de la CinéFabrique.

A l'attention des étudiants boursiers : au troisième tour uniquement, la CinéFabrique rembourse les trajets en train (2nd classe) à hauteur de 200 € maximum (il n'y a pas de remboursement d'essence) des candidats boursiers ne résidant pas en Région Auvergne Rhône-Alpes, sur présentation de justificatifs de transport. Les justificatifs peuvent être donnés au moment du 3^e tour lors de votre venue à l'école ou par mail à l'adresse examen-2019@cinefabrique.fr avant le 15 juillet 2019 (**une fois cette date passée, aucun justificatif ne sera pris en compte**).

IV- Critères de sélection

Les candidats sont recrutés selon les critères suivants :

Équilibre de la promotion :

- Même nombre d'élèves par parcours
- Parité hommes/femmes
- Diversité des univers, des âges et des expériences
- Mixité sociale

- L'examen n'est pas discriminant à l'écrit et aucun dossier scolaire n'est à fournir.

- La créativité artistique et la finesse du point de vue sont valorisées : le candidat doit faire preuve d'une capacité à affirmer son point de vue dans le traitement d'un sujet. Il doit également témoigner d'un certain regard critique par rapport à une œuvre (analyse d'une photo, d'une bande son, d'une histoire...)

- Aptitudes techniques (en fonction des parcours) : les candidats doivent démontrer leurs aptitudes à s'appropriier des techniques ou des méthodologies, et mettre en évidence leurs capacités à manipuler du matériel, des logiciels...

- Motivation : les candidats doivent montrer leur motivation dans la spécialité choisie. Leur engagement doit être manifeste et transparaître tout au long des épreuves.

- Comportement professionnel : les métiers de l'audiovisuel exigent un comportement professionnel irréprochable – ponctualité, fiabilité, esprit d'équipe... Ce comportement est également évalué lors des épreuves.

V- Modalités d'évaluation

Les épreuves du premier tour seront corrigées en double correction, par des professionnels du cinéma. Le Portfolio, l'exercice audiovisuel, le questionnaire général et le questionnaire technique sont anonymes.

Le jury du premier tour se réunira sous la présidence du directeur de l'école.

Les épreuves pratiques du deuxième tour seront évaluées par deux professionnels pour chacun des parcours.

Les épreuves du troisième tour seront évaluées par un jury constitué :

- d'un professionnel pour chacun des parcours enseignés à l'école
- d'un ou plusieurs membres de l'équipe de la CinéFabrique
- d'une ou plusieurs personnes extérieures à l'école
- d'un enseignant-chercheur de l'université Lumière-Lyon 2

La Commission Pédagogique décidera des candidats admis à la CinéFabrique à la rentrée 2019. Une liste d'attente sera également constituée en cas de désistement d'un candidat admis. Un candidat sur liste d'attente pourra être contacté pendant 1 mois après la rentrée de septembre 2019.

Les candidats non admis à chacun des tours recevront une notification par mail.

LES DECISIONS DES JURYS SONT SANS APPEL. Aucun retour aux candidats ne sera fait sur les épreuves.

Les sommes versées à l'inscription à l'examen d'entrée sont acquises et ne peuvent en aucun cas être restituées au candidat.

VI- Remarques générales

Aucune correspondance concernant l'examen d'entrée ne sera assurée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.). Par conséquent, l'école ne répondra à aucun message privé, ni commentaires laissés par ces voies de communication. De plus, l'école se réserve le droit de supprimer catégoriquement tous les messages concernant l'examen d'entrée.

Pour tout renseignement, il est possible de contacter notre équipe par mail à :
examen-2019@cinefabrique.fr

Rentrée

Les candidats admis seront attendus le lundi 2 septembre 2019 à 9h à la CinéFabrique (5 rue Communieu 69009, Lyon).

Avertissement

- L'enseignement à la CinéFabrique est à plein temps, il nécessite un réel engagement, il n'est donc pas possible de travailler parallèlement.

- Pour les candidats boursiers, la demande de bourses au CROUS doit être faite selon les références communiquées dans le formulaire d'inscription et dans la partie II de ces modalités.

A noter que sur évaluation des critères sociaux, dans certains cas particuliers (notamment épuisement de droits aux bourses par exemple), la CinéFabrique peut également proposer certaines bourses à ses élèves.

L'École se réserve le droit de modifier si nécessaire les présentes modalités.

Fait à Lyon, le 4 mars 2019

MERCI DE CONSULTER REGULIEREMENT
VOTRE BOÎTE MAIL